

---

**EUROPEAN FOREST INSTITUTE**

**TENDER SPECIFICATIONS**

**PROCUREMENT REFERENCE NUMBER (10-15.2-2021-EFITAP)**

**Appui à la conception, au développement et au déploiement du  
système national de e-gouvernance forestière du Gabon**

---

## 1. TERMS OF REFERENCE

### 1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Politique nationale pour la filière bois de la République Gabonaise, vision 2025/2030 », le Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement Gabonais, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres (MEF), envisage, à travers sa Direction Générale des Forêts, la mise en place d'un système national de e-gouvernance forestière.

Le système de e-gouvernance forestière devra permettre de centraliser toutes les informations relatives au secteur forestier gabonais auxquelles les parties prenantes et le grand public pourront avoir accès aux informations qui les concernent à travers un portail commun. Le système devra, entre autres, permettre de de tracer de manière transparente les actes de gestion administrative ainsi que les produits en entrée et en sortie, sur toute la chaîne d'exploitation et de production. Ce système doit permettre, entre autres, une meilleure gestion des données du Ministère en matière de suivi de la traçabilité et légalité du bois et donner aux utilisateurs, à tous les niveaux, un accès facilité et sécurisé aux informations et au processus de traitement et de suivi des dossiers de bois.

Le système envisagé est modulaire. Il serait constitué d'une base de données centrale comprenant différents modules tels que représentés ci-dessous avec une priorité de développement sur les modules/fonctionnalités des bases de données (BD) Geo, Trace et e-Admin. Il doit interagir avec les multiples systèmes déjà en place ou en cours de développement, notamment le geoportail WRI pour la base de données géographique. En ce qui concerne les systèmes de traçabilité, le système de e-gouvernance devra utiliser les informations captées par le système de traçabilité du ministère 'STMINEF' (que le gouvernement envisage de rendre obligatoire d'ici janvier 2022).



La mise en place d'un tel système comprend trois étapes principales : 1) la conception et le développement, 2) l'adaptation du cadre règlementaire et légal et 3) le déploiement national.

La principale source de financement identifiée pour appuyer le développement du système est actuellement le Projet d'Appui à la Diversification de l'Économie Gabonaise (PADEG) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Une autre source de financement est également sécurisée via le projet Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF) financé par l'Accord de Conversion de la Dette (ACD) géré par l'Agence Française de Développement (AFD). La Zone Economique Spéciale du Gabon (GSEZ) apporte un soutien financier et

technique au projet, notamment sur la base d'un accord avec le MEF pour assurer le préfinancement de diverses activités.

De juin à juillet 2021, le MEF a conduit une évaluation des besoins pour la conception du système national de traçabilité du bois et e-gouvernance forestière du Gabon avec l'appui du Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni à travers le programme EFI Rapid Response Technical Assistance Projects (EFITAP) mis en œuvre par l'Institut Européen de la Forêt (EFI). Cette étude a, entre autres, révélé d'important besoins en termes d'organisation et de coordination pour le développement du système de e-gouvernance.

Suite à cette étude, le MEF a commencé à établir une équipe projet en charge du développement du système de e-gouvernance. L'équipe projet est constituée d'experts métiers issus du MEF et d'experts informatiques. Trois experts informatiques sont pour l'instant fournis et supportés par la GSEZ : 1 technical writer, 1 wireframe designer et un business analyste. L'équipe a été installée dans un bâtiment de la délégation provinciale de l'estuaire du MEF. A terme l'équipe métier du MEF envisagée serait constituée de :

- Un chef de projet (coordonnateur)
- Un business analyste
- Un développeur informatique
- Un représentant IT (DCSI)
- Des représentants métiers (DGF, DGI, DGEPN, DGFAP, DGEA)
- Un représentant AEAFB

Par ailleurs, l'arrêté n°41 du 23 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement du système de contrôle de la légalité et de la traçabilité des bois du Gabon (SCLT-Gabon) vise à l'émission de certificats de légalité et de traçabilité pour les opérateurs du secteur bois et au marquage « Bois légal du Gabon » sur les produits et documents de transport. L'unité technique d'exécution en charge de l'opérationnalisation du SCLT et les tierces parties qui auront à charge de vérifier son bon fonctionnement profiteront d'avoir accès aux informations du système de e-gouvernance.

Ainsi, dans le cadre du programme EFITAP, les présents termes de références proposent d'appuyer l'équipe MEF de développement du système e-gouvernance par la mobilisation d'un-e expert-e métier forêt (ci-après « l'expert-e principal-e ») à plein temps, éventuellement accompagné d'une équipe en soutien.

## **2. Objectifs**

L'objectif principal de la mission est d'appuyer le MEF pour le développement et la mise en œuvre de la plateforme de e-gouvernance.

De manière spécifique il s'agit d'appuyer :

- La coordination lors du développement et la mise en œuvre du système entre les équipes du MEF, les développeurs, les différentes initiatives et système à intégrer, les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers ;
- Le développement de la stratégie et de la feuille de route pour le développement et la mise en œuvre du système de e-gouvernance ;
- Le développement des spécifications techniques fonctionnelles et matérielles du système ;
- Le contrôle qualité lors du développement et la mise en œuvre du système.

### **3. Tâches et méthodologie**

#### **Périmètre de l'intervention et du système**

L'intervention se déroulera principalement à Libreville. Des visites régulières dans les provinces au niveau des services déconcentrés du MEF et des opérateurs sont également à prévoir.

Le système e-gouvernance à développer couvrira l'ensemble du territoire national gabonais. Il concernera particulièrement l'ensemble du secteur bois, le MEF et ses services déconcentrés, les opérateurs du secteur privé et les représentants de la société civile. En ce qui concerne la traçabilité des bois, le système devra être en mesure de couvrir toutes les origines et tous les marchés des produits bois et d'interagir avec les systèmes existants. En ce qui concerne l'e-administration, le système devra à terme être en mesure de couvrir tous les champs d'activité et les actes administratifs du MEF (dont forêt, environnement, faune, eau, etc..).

#### **Tâches**

Le contractant placera l'expert-e principal-e auprès de l'équipe projet du MEF qui est sous la supervision du Directeur Général des Forêts. L'appui apporté par l'expert-e principal-e sera piloté par EFI en concertation avec le MEF, représenté par le DGF. Il travaillera en étroite collaboration avec l'équipe projet. L'expert-e principal-e, éventuellement avec l'appui d'une équipe de soutien, aura pour tâches de :

1. Appuyer la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation des besoins pour la conception du système national de traçabilité du bois et e-gouvernance forestière du Gabon ;
2. Appuyer le développement de la stratégie et de la feuille de route pour le développement et la mise en œuvre du système ;
3. Définir les formats des données attendues pour alimenter les différents modules dont les données de traçabilité exigibles légalement ;
4. Appuyer l'équipe projet dans le développement des cas utilisateurs, des organigrammes et procédures dans le format approprié pour approbation puis transmissions aux développeurs ;
5. Fluidifier les processus administratifs décrits dans le manuel de procédure lors de leur transcription numérique dans la plateforme d'e-gouvernance ;
6. Développer les spécifications techniques et les termes de référence pour les infrastructures et les services nécessaires à mettre en place dans les formats adaptés aux procédures d'appel d'offre des différents Partenaires Techniques et Financiers ;
7. Tester et vérifier les fonctionnalités développées et les produits livrés par le prestataire pour assurer le respect des exigences et attentes du MEF (contrôle qualité) ;
8. Appuyer la Direction Générale des Forêts pour la révision du cadre réglementaire et des procédures afin de prendre en compte les éventuels changements induits par le système de e-gouvernance ;
9. Faciliter la coordination et la collaboration entre l'équipe projet MEF et les développeurs et partenaires impliqués dans le développement du système de e-gouvernance (code4nature, EIA, GSEZ) ;
10. Gérer les dépenses accessoires;
11. Faciliter la communication avec les parties prenantes sur le développement et la mise en œuvre de la plateforme ;

En fonction de l'évolution de la mise en œuvre de l'intervention, les tâches présentées ci-dessus pourraient être revues d'un commun accord entre le MEF et EFI, en concertation étroite avec le contractant.

#### **Déroulement de l'intervention**

L'expert-e principal-e sera basé-ée avec l'équipe projet du MEF dans le bâtiment prévu pour accueillir le projet e-gouvernance sur le site abritant la direction provinciale de l'Estuaire au Gabon.

Le facilitateur de la gouvernance forestière (Palladium) et la responsable pour le Gabon de l'équipe en charge de la gestion du programme Forest, Governance, Market and Climate (FGMC) de la coopération britannique

(FCDO) devront être également impliqués dans la réalisation des travaux à travers des points réguliers (au moins une fois par mois) sur les progrès de l'intervention.

#### 4. Résultats/Livrables

Au terme de l'intervention, les produits suivants devront être réalisés :

- Note de cadrage et plan de travail détaillé et budgétisé de l'assistance technique à mettre en œuvre pour la réalisation de l'appui – version initiale avant la réunion de cadrage et version finale à l'issue de réunion de cadrage ;
- Stratégie et feuille de route pour le développement et la mise en œuvre du système – 1 mois après le début de l'intervention ;
- Notes mensuelles sur le progrès des travaux (env. 2 pages) avec livrables annexés – chaque fin de mois ;
- Spécifications techniques fonctionnelles et matérielles – en continue en fonction de l'évolution des activités et comme convenu avec MEF et EFI ;
- Contributions à la révision du cadre réglementaire et des procédures – avant la fin de l'intervention ;
- Rapport final d'intervention présentant l'ensembles des livrables de l'intervention ainsi que les recommandations pour la suite de développement du système - version provisoire 3 avant fin du contrat et version finale après réception des commentaires MEF/EFI.

En plus de ces livrables, l'expert-e principal-e devra veiller à être disponible pour des réunions hebdomadaires avec EFI et le MEF, et autres partenaires concernés et plus si nécessaires.

#### 5. Chronogramme et rapportage

Le démarrage de l'intervention est prévu en début d'année 2022. L'expert-e principal devra impérativement être basé à Libreville au plus tard en février 2022.

Le chronogramme provisoire de l'expert-e principal-e (ci-dessous) sera confirmé/ajusté par le plan de travail à élaborer en début d'assistance technique.

Le rapport final devra être soumis en français au plus tard 3 semaines avant la fin du contrat et la version finale au plus tard 1 semaine après réception des commentaires MEF/EFI.

Mois	2022											
	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	
<b>Activité</b>												
Préparation												
Installation Libreville												
Réunion de cadrage												
Facilitation coordination équipe projet												
Facilitation communication avec parties prenantes												
Elaboration feuille de route pour développement du syst .												
Mise en œuvre feuille de route												
Elaboration cas utilisateurs, organigramme, procédures												



- Contribution aux frais de fonctionnement de bureau de l'équipe projet MEF (consommables, internet, téléphone) ;
- Les frais relatifs à l'équipe projet MEF (par exemple, frais de séjour/mission<sup>1</sup>, équipements et petits matériels terrain);
- Les frais de location de véhicule et les coûts du carburant et du chauffeur pour les missions terrains ;
- Les frais d'organisation des réunions de coordination et/ou ateliers liés au développement et à la mise en œuvre du système e-gouvernance.

L'engagement des dépenses accessoires se fera sur base du plan de travail initial budgétisé ajustable au cours de la mission, après approbation de l'EFI. La mise en œuvre des dépenses accessoires sera effectuée dans le respect des procédures internes à EFI.

## 2. TENDER DOCUMENTATION

---

### 2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Expert form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

### 2.2. Technical Proposal

In order to evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria A.I. – A.II. in section 3.1. and 3.2. the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

- 1) A **nomination** of the following one Expert to carry out the tasks in the Terms of Reference:
  - **one Forest Expert**

The Technical Proposal shall include CV of the nominated Expert.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV for the nominated Expert at EFI's request.

The CV shall have all the information as in the EuroPass CV  
<https://europass.cedefop.europa.eu/documents/curriculum-vitae>

---

<sup>1</sup> Les frais de missions sont fixés conformément à l'Arrêté n°157/PM/MBCP du 6 mars 2014 fixant les montants journaliers des frais de mission servis aux agents publics

The Tenderer can use the EuroPass CV template or its own CV template.

**Optionally**

- **one or more additional support/backstopping Experts** relevant for the implementation of the tasks

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Expert(s).

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Expert(s) at EFI's request.

**2) A description** of no more than three pages, **making reference to the Terms of Reference and the previous experience of the Expert(s)** showcasing understanding of the aims and the context of the tasks and **addressing the following topics:**

- Context of forest sector legal and institutional framework in Gabon
- Challenges related to forest sector reform process and development of timber information management system in Gabon

**3) A presentation** of no more than four pages on the Tenderer's methodology for the assignment – building upon the Terms of Reference and the experience of the Expert – addressing the following elements under separate headings:

- Approach to develop the e-governance system
- Approach to support and coordinate the business expert and the developers of the project management team
- Approach to facilitate the development process and the communication between the different administration entities and with other national stakeholders
- Timing and sequence of activities and deliverables, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task and analysis of risks and mitigation measures in relation to eventual COVID-19 impact on the implementation of the service.

**2.3. Financial Proposal**

The Tenderer shall submit a financial proposal, which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

The full general conditions applicable to the payment of fees and per diem as well as the reimbursement of costs can be found in annex 8 (model contract).



### 3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

#### 3.1. Minimum Criteria

The **Tenderer** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.I.	Experience in facilitating a multi stakeholder process and in supporting an information management system project in forest and/or environment and /or agricultural commodities sectors and/or other domains in relation to transparency initiatives
M.II.	Experience in contributing to the development of one technical specification and a tender documentation in information management system.
M.III	Experience from last three (3) years of implementing one or several contracts with similar services with an overall budget of at least EUR 150,000.

The **Expert** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.IV.	Master degree with specialization in forestry and/or natural resources management and/or certification or equivalent relevant professional experience
M.V.	At least 5 years of working experience in forest sector in central and/or western Africa in forest/environmental management certification/project and/or chain of custody and/or other domains in relation to transparency initiatives
M.VI.	Knowledge of forest sector legal framework and administrative processes in Gabon
M.VII.	Understanding of information management system project in forest and/or environment and /or agricultural commodities sectors;
M.VIII.	Understanding, speaking, and writing English and French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference.

**Tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.**

#### 3.2. Award Criteria

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

A. Technical component (maximum 75 points)		
N°	Award criteria	Max points
A.I.	Understanding of:	25

i.	Context of forest sector legal and institutional framework in Gabon	10
ii.	Challenges related to forest sector reform process and development of timber information management system in Gabon	15
<b>A.II.</b>	<b>Proposed methodology for the implementation of the tasks</b>	<b>50</b>
i.	Approach to develop the e-governance system	20
ii.	Approach to support and coordinate the business expert and the developers of the project management team	10
iii.	Approach to facilitate the development process and the communication between the different administration entities and with other national stakeholders	10
iv.	Timing and sequence of activities and deliverables, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task and analysis of risks and mitigation measures in relation to eventual COVID-19 impact on the implementation of the service.	10

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

**Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.**

**Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.**

**B. Financial component (maximum 25 points)**

**Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 215,000 (includes work plan budget) will not be considered further.**

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (Fmin / Fo) \times 25$$

where

**F<sub>min</sub>** is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

**F<sub>o</sub>** is the total sum in the financial proposal being considered.

**C. Most economically advantageous tender**

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

## **ANNEXES**

---

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract